

vatoire sur les consommations réelles de consommables dans le domaine de la perfusion. Les tarifs de remboursement seront alors réajustés en fonction des observations effectuées, ce qui devrait engendrer d'autres économies.

A noter que d'une manière générale, les marges de baisses de tarifs sont moindres pour le DM que pour le médicament.

## Un contexte économique ardu

Le processus de régulation économique à mettre en œuvre dans le domaine du dispositif médical se heurte à plusieurs problèmes bien spécifiques :

- ▶ un marché global difficile à quantifier, notamment en raison du transfert des prestations effectuées à l'hôpital vers le soin à domicile,
- ▶ une mise à disposition très tardive des données annuelles par la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance-Maladie des Travailleurs Salariés) et l'ATIH (Agence Technique d'Information sur l'Hospitalisation)
- ▶ l'éparpillement des produits et des prestations, l'estimation du nombre de références variant de 800.000 à 2 millions !
- ▶ l'impossibilité de connaître précisément l'ensemble des entreprises, du



Source : DevicMed - EG

**Illustr.2 :** André Tanti déplore le manque de moyens du CEPS qui l'empêche d'anticiper certaines dérives de dépenses et d'y remédier.

fait de l'existence des inscriptions sous description générique. Concrètement, André Tanti estime que les économies réalisées en 2015 sur les DM et les prestations devraient atteindre 70 à 80 M€ (ville + hôpital). Pour rappel, l'objectif d'économie qui avait été fixé par le gouvernement pour les DM en 2014, suivant la loi de financement de la sécurité sociale votée en

2013, était de 70 M€ (50 M€ pour la ville et 20 M€ pour l'hôpital).

## Un climat qui se durcit

Interrogé sur la nouvelle version en préparation de l'accord-cadre, André Tanti a précisé que, faute de temps, il n'avait pas été possible de finaliser la nouvelle version et que les affaires judiciaires en cours à la suite de recours contre des décisions de baisse tarifaire (implants orthopédiques) ne favoriseraient pas un climat serein pour une signature avec l'ensemble des syndicats concernés.

## Des moyens insuffisants

Pour finir, André Tanti a souligné l'insuffisance des effectifs du CEPS qu'il faudrait, selon lui, doubler. Le Comité aurait accumulé 6 mois de retard, notamment dans la publication des inscriptions et des renouvellements d'inscription des produits. Par ailleurs, un grand nombre de nomenclatures doivent être révisées, ce qui serait susceptible de générer de nouvelles économies.

### » ACIDIM,

F-78330 Fontenay-le-Fleury,  
[www.acidim.asso.fr](http://www.acidim.asso.fr)

## Technologies médicales

# CHF 50'000.- pour le meilleur projet

Neode, pépinière industrielle de référence en Suisse romande, récompensera la meilleure innovation dans les technologies médicales en offrant au vainqueur, un ensemble de savoir-faire permettant d'industrialiser son produit.

Remise des dossiers jusqu'au 31 octobre 2015:  
[www.neode.ch](http://www.neode.ch)



# Neode

Partenaires:

